



## PÔLE DE COMPÉTENCE EN PROMOTION DE LA SANTÉ RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### La FRAPS IREPS Antenne Loiret recrute un·e stagiaire Chargé·e de projet en Promotion de la santé

Au sein de l'antenne Loiret de la FRAPS IREPS, située à Orléans, vous intégrez une équipe de chargées de projets afin d'apprendre et de gagner en autonomie sur des missions de promotion de la santé (conduite de projet, animation d'ateliers, évaluation...)

Vous découvrirez le métier de chargé·e de projet en intervenant notamment sur :

- Conception et suivi de projet
- Réponse à des appels à projets
- Animation d'ateliers
- Elaboration d'évaluations
- Participation aux formations proposées par l'antenne
- Participation aux accompagnements méthodologiques des acteurs du territoire

Vous aurez également pour mission de contribuer à l'élaboration de module de formation en e-learning.

#### Compétences :

- Méthodologie de projet
- Santé publique
- Pédagogie générale
- Capacité en communication
- Créativité
- Autonomie et capacité à prendre des décisions
- Evaluer les pratiques professionnelles en lien avec l'organisation d'actions de promotion de la santé

#### Qualifications :

- Vous êtes en Master 2 spécialisé dans le champ de la promotion de la santé.
- Rigoureux·se, organisé·e et disposant de qualités relationnelles et d'adaptation, vous souhaitez occuper un poste alliant une partie terrain et une partie d'accompagnement des acteurs.

*Engagé en faveur de l'égalité des chances, la FRAPS vous informe que ce stage est ouvert, à compétences égales, aux candidatures de personnes en situation de handicap.*

#### Conditions et encadrement :

- Lieu : FRAPS – Antenne du Loiret (27 avenue de la libération 45000 Orléans)
- Référents : Coralie Loutelier – Chargée de projets / Mélissa Toutout – Coordinatrice régionale

#### Recrutement :

- Adresser sa candidature à : [antenne45@frapscentre.org](mailto:antenne45@frapscentre.org)
- Retour des candidatures au plus tard le 15 janvier
- Durée : 6 mois, idéalement février – juillet 2024
- Gratification : selon barème légal